

**DEMANDE FORMULÉE AU TITRE DU RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS**

Paragraphe II.5.1.1 de la note de service n° 2018-133 du 7-11-2018

Cochez la case oui ou non pour chaque situation et fournir pour chaque réponse positive les pièces justificatives correspondantes.  
**Ce formulaire est à renvoyer accompagné des pièces justificatives et de la confirmation de changement de département au plus tard le 17 décembre 2018 au service DP3 Mouvement interdépartemental.**

	Ma situation	OUI	NON	Pièces justificatives à fournir
<b>Ma situation familiale/civile</b>	Je suis marié(e) au plus tard le 01/09/2018			Copie du livret de famille
	Je suis pacsé(e) au plus tard le 01/09/2018			Copie de l'engagement dans les liens de PACS + Extrait d'acte de naissance récent où est indiqué la mention du PACS
	Je ne suis ni marié(e) ni pacsé(e) mais j'ai un enfant avec mon/ma concubin(e)			Copie du livret de famille
	Je ne suis ni marié(e) ni pacsé(e) mais je vais avoir un enfant avec mon/ma concubin(e)			Attestation de reconnaissance anticipée établie avant le 01/01/2019 <b>et / ou</b> Certificat de grossesse
	J'ai un ou plusieurs enfants à charge de <b>moins de 18 ans</b> au 01/09/2019			Copie du livret de famille
	Je vais avoir un enfant			Certificat de grossesse <b>et / ou</b> Attestation de reconnaissance anticipée établie avant le 01/01/2019
<b>La situation professionnelle de mon/ma conjoint (e)</b>	Mon/ma conjoint(e) travaille dans un département différent de celui où j'exerce			Attestation de l'employeur datant de moins d'un mois précisant la date d'embauche, le lieu d'exercice, et l'activité professionnelle du conjoint ou la copie du contrat de travail + Copie des deux derniers bulletins de salaire
	Mon/ma conjoint(e) est personnel de l'éducation nationale dans un département différent de celui où j'exerce			Attestation d'exercice (procès verbal d'installation, arrêté d'affectation) + Copie des deux derniers bulletins de salaire
	Mon/ma conjoint(e) est au chômage et inscrit(e) au Pôle emploi dans un département différent de celui où j'exerce			Attestation d'inscription auprès de Pôle emploi datant de moins d'un mois + Attestation de la dernière activité professionnelle (le rapprochement de conjoints portera sur le lieu d'inscription à Pôle emploi sous réserve de compatibilité avec l'ancienne résidence professionnelle)

Votre attention est appelée sur le fait que les bonifications accordées au titre de la situation familiale ne sont pas cumulables (rapprochement de conjoints, autorité parentale conjointe, situation du parent isolé, vœux liés).

**DEMANDE FORMULÉE AU TITRE DU RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS**

Paragraphe II.5.1.1 de la note de service n° 2018-133 du 7-11-2018

	Ma situation	OUI	NON	Pièces justificatives à fournir
<b>La situation professionnelle de mon/ma conjoint (e)</b>	Mon/ma conjoint(e) est chef d'entreprise, commerçant, artisan, auto-entrepreneur dans un département différent de celui où j'exerce			Attestation d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers + Toutes pièces attestant de la réalité de l'activité et de son lieu d'exercice effectif (déclaration récente du chiffre d'affaires, bail commercial, preuve d'achat de matériel nécessaire à l'activité...)
	Mon/ma conjoint(e) exerce une profession libérale dans un département différent de celui où j'exerce			Attestation d'inscription auprès de l'URSSAF + Justificatif d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers
	Mon/ma conjoint(e) suit une formation professionnelle dans un département différent de celui où j'exerce			Copie du contrat d'engagement précisant la date de début de formation ainsi que sa durée + Copie des bulletins de salaire correspondants
	Mon/ma conjoint(e) est muté(e) dans un département différent de celui où j'exerce et débutera son activité avant le 31/08/2019			Attestation de mutation mentionnant la date et lieu de la future résidence professionnelle

NB : Lorsque le département d'exercice professionnel du conjoint change pendant la période de séparation, la durée de celle-ci comprend les périodes comptabilisées au titre de chaque département où celui-ci a exercé. Veuillez donc joindre les justificatifs nous permettant de vous donner le nombre de points correspondant à la durée de séparation.

Votre attention est appelée sur le fait que les bonifications accordées au titre de la situation familiale ne sont pas cumulables (rapprochement de conjoints, autorité parentale conjointe, situation du parent isolé, vœux liés).